

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° II - 279

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 184 de la commission des finances

APRÈS L'ARTICLE 58

À la fin de l'alinéa 1 et à la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cœur de parc national »,

les mots :

« parc naturel marin, mentionné à l'article L. 334-3 du code de l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.